

3630
A 3630

98 8 798

3 D

Société par Actions Simplifiée
au capital de € 105.000
Siège social : 30, rue de l'Industrie
67170 BRUMATH
R.C.S. Strasbourg n° B 419.088.760
Siret : 419.088.760.00022

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 DECEMBRE 2005**

L'an deux mille cinq,

Le 23 décembre,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société 3 D S.A.S, Société par Actions Simplifiée au capital de 105 000 €, divisé en 3 000 actions de 35 € chacune, dont le siège est 30 rue de l'Industrie, 67170 BRUMATH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique DUTSCHER, en sa qualité de Président.

Madame Patricia DUTSCHER et Monsieur Maxime DUTSCHER, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Maxime DUTSCHER est désigné comme secrétaire.

La Société FIDEC, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, s'est fait excuser.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3 000 actions sur les 3 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,

le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale nomme :

- Monsieur Jean-Michel GEIGER, domicilié 5, rue des Alouettes 67170 BRUMATH, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire,
- Madame Odile BLUM-IGERSHEIM, domicilié 30, Quai du Brulig 67200 STRASBOURG, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

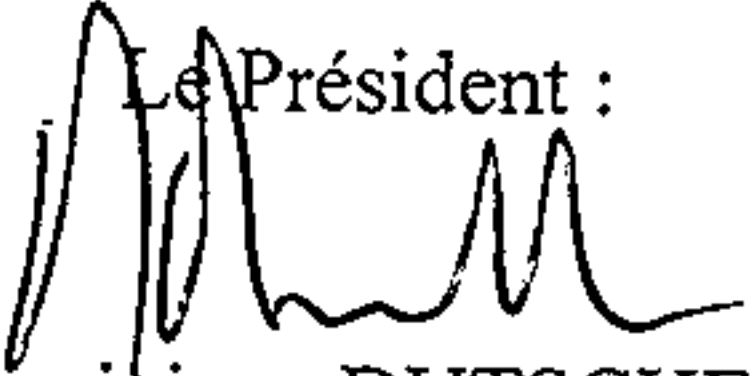
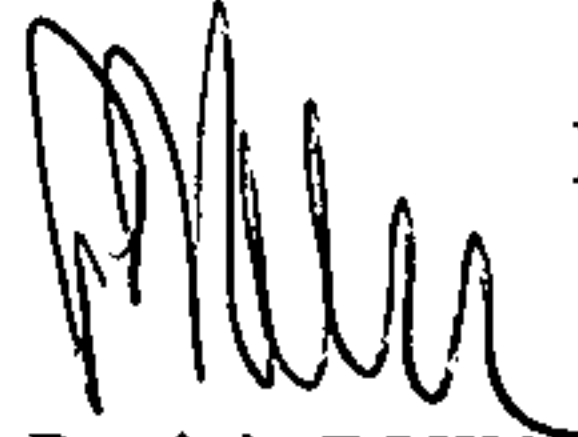
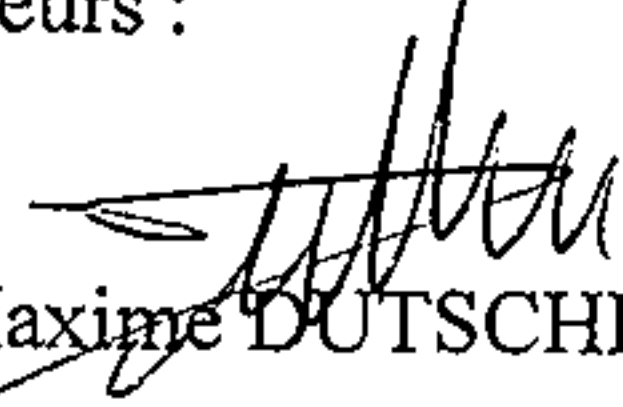
Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président :		Les Scrutateurs :		Le Secrétaire :
				
Dominique DUTSCHER	Patricia DUTSCHER	Maxime DUTSCHER	Maxime DUTSCHER	